



COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIRECTION D'ECOLE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015

Etaient présents :

Pour l'Administration :

- Monsieur FABRE, IEN adjoint de l'IA
- Madame Charpentier, IEN de Saintes
- Monsieur Revel, chef de la DIPER

Pour les organisations syndicales :

- 4 représentants du SNUipp-FSU
- 3 représentants du SE-UNSA
- 2 représentants du SNUDI-FO

A noter que, dans ce compte-rendu, le terme « directeur » est employé sous sa forme générique. Il englobe directeur et directrice.

Madame CHARPENTIER introduit le GT en se présentant en tant qu'IEN missionnée TICE et en charge de la formation des directeurs

Elle explique sa mission qui a pour objectifs la synthèse et la centralisation des informations en ligne.
Elle a ouvert un blog sur les serveurs du rectorat qui s'appelle « SOS direction d'école »
<http://blogs17.ac-poitiers.fr/direction/>. Ce blog a une visibilité intra et extra départementale.

Il tient compte de l'actualité et s'enrichit au fur et à mesure. Aujourd'hui il reçoit une centaine de visites par jour.

Un outil de question/réponse est en ligne sur ce blog. Même si le SNUipp-FSU 17 avait demandé une ligne téléphonique, Mme Charpentier garantit une réponse rapide en lien avec les services juridiques du Rectorat. Elle en donne des exemples.

Le blog est enrichi d'un site de ressources mis à jour en fonction de l'actualité :
<http://www.pearltrees.com/directeurecole17>

Le SNUipp-FSU 17 salue le travail réalisé qui correspond à une de ses demandes essentielles.

Le « guide du directeur d'école » répond à notre demande de vade-mecum.

La rubrique « outils numériques » répond à notre demande de « boîte à outils ».

Un fil d'actualité RRS apporte un lien vers les nouveaux articles mis en ligne par la DSDEN.

Le SNUipp-FSU 17 demande que ce site soit présentée lors de la prochaine direction de directeur et cela dans toutes les circonscriptions.

Cependant il faut que l'administration s'attaque à la diffusion de l'information.

Il demande qu'une « Lettre d'information électronique départementale avec différentes rubriques (exemple : administratif, pédagogique, culturel) voit le jour.

La fréquence pourrait être bi-mensuelle.

Cette Lettre pourra être envoyée à **TOUS les personnels** ce qui sera un gain de temps pour les directeurs.

Car aujourd'hui les infos arrivent sous différentes formes, en vrac et parfois en doublon.

Il faut de l'information triée, rubriquée et claire !

Monsieur Fabre explique les pistes qui ont été dégagées dans le cadre de la réflexion sur la simplification des tâches. Il montre un protocole académique sur la simplification des tâches qui est en train d'être mis sur pieds sur l'académie de Poitiers.

Ce protocole prévoit de supprimer certaines tâches de direction via l'optimisation de i-prof mais en contre-partie, il est indispensable que i-prof soit mis à jour par tous les enseignants. Le but étant pour l'administration de pouvoir accéder aux différentes données sans solliciter les directeurs.

D'autre part, dès avril, une formation sera donnée sur l'aide juridique, cela concerne d'abord les directeurs de REP et REP+.

La formation d'une semaine pour les « faisant fonction » est maintenue.

Pour les nouveaux directeurs une tutelle a été mise en place dès cette année, volontariat proposé par l'IEN.

Le SNUipp-FSU 17 aborde aussi les documents de prise en charge des élèves en difficulté ou handicapés (PPRE, PAP...) C'est aussi un travail qui prend beaucoup de temps aux directeurs.

Il demande un document unique (type GEVASCO) et l'arrêt de la multiplication des documents. Ce document unique ferait la synthèse de tous les documents existants.

D'autres simplifications sont demandées : livrets sécurité / PPMS / DUER...

Il faudrait que les documents ciblés (type Gaia) soient envoyés directement sur les boîtes professionnelles et non pas sur la boîte école, avec obligation pour le directeur de dispatcher les mails .

L'idée est aussi évoquée de pouvoir dématérialiser les élections de parents d'élèves (mais attention au taux de participation) en utilisant les mails saisis dans « base élèves ».

Les collectivités territoriales doivent réaliser les inscriptions dans « base élèves ».

Il est aussi indispensable que les directeurs puissent installer sur leur PC toutes les applications nécessaires au fonctionnement de l'école. Or certains PC sont « bloqués » par les mairies. Il faut s'adresser aux TICE de la circonscription qui prendront contact avec les élu-e-s pour résoudre ces problèmes.

Le SNUipp-FSU 17 explique aussi qu'avec BASE ELEVE l'administration pourrait gérer les mails des familles et permettre aux directeurs d'envoyer les infos en dématérialisé.